



Montreuil, le 13 septembre 2017

Monsieur Jean-Marc AMBROSINI
 Directeur des Ressources Humaines
 du Groupe Public Ferroviaire SNCF
 2 place aux Etoiles
 CS 70001
 93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

M. Jean-Marc LONGEQUEUE
 Directeur Fret SNCF
 24 rue Villeneuve
 92583 CLICHY CEDEX

Objet : Préavis de grève

Messieurs les Directeurs,

Le 24 août 2017, la CGT vous a déposé une Demande de Concertation Immédiate reprenant les demandes des cheminots quant aux suppressions d'emplois, le manque de moyens en termes d'effectifs, l'explosion de l'emploi précaire, la mise en place de métiers mono activité, la multiplication des polyvalences, la dégradation des conditions de travail au sein de FRET SNCF et le développement d'un service public de transport de marchandises. Au cours de la réunion de concertation du 29 août 2017, vous n'avez pas su répondre aux revendications émises.

Les Cadres d'Organisation de nombreux chantiers sont sous-dimensionnés et ne permettent pas d'absorber la charge de travail.

Vous n'hésitez pas à bafouer la réglementation (RH 0263, DC ou IN 1738 et accord sur l'organisation du temps de travail) pour satisfaire vos objectifs économiques.

Pour la CGT, rien n'autorise un tel délitement des conditions de travail et une application illicite de la réglementation.

Les 33 recrutements, que vous avez annoncés lors de cette réunion, sont bien en deçà des besoins réels. Ils sont d'ailleurs très loin de compenser les départs.

La réduction des effectifs au Fret est de l'ordre de 500 à 600 postes pour 2017.

Ainsi, en réduisant drastiquement votre capacité de production, vous renoncez à toute reprise ou développement d'activité. Les exemples de marchés « refusés », faute de capacités de production, ne manquent pas.

Quant à la prétendue concurrence que vous mettez en avant pour tenter de justifier cette politique de casse, nous vous rappelons que le 1er transporteur routier reste GEODIS, filiale de SNCF et l'ouverture à la concurrence du Fret Ferroviaire n'a fait qu'accroître la part de la route dans le transport de marchandises.

Au regard de ces éléments, il est clair que votre seul objectif est de réaliser des gains de productivité quel qu'en soit le coût pour la sécurité et les cheminots.

Ainsi, votre mise en œuvre du métier OPF (Opérateur Production Fret) conduit à un délitement de la sécurité lié à une formation utilitariste excluant une approche de la sécurité système.



De plus, en méprisant le dictionnaire des filières (RH 0263), la Direction condamne les parcours professionnels des OPF et limite drastiquement les passerelles métiers.

Pour la CGT, les cheminots ne peuvent pas être dédiés à un produit ou à une activité.

Leur formation initiale doit permettre de leur ouvrir les portes de l'ensemble du GPF, tout en garantissant un haut niveau de sécurité.

Afin de garantir aux OPF la transversalité de la filière Transport Mouvement, ils doivent pouvoir bénéficier de la formation AMV ou AMVM selon le cas.

De manière générale et y compris pour les agents de conduite, un retour rapide à la multi-activité s'impose pour de réels parcours professionnels et une production améliorée par une mutualisation des moyens humains et matériels.

De plus, en multipliant les emplois précaires, et notamment l'intérim, vous organisez un véritable dumping social interne.

Pour la CGT, un haut niveau de sécurité est incompatible avec la précarisation de l'emploi et la dégradation des conditions de travail.

La sécurité ne peut pas s'entendre en pointillé. Elle requiert une formation solide, des connaissances locales précises et une activité continue.

Bref, manifestement, vous avez tout simplement décidé de sacrifier les cheminots et de renoncer à développer le transport de marchandises par le fer.

Pour la CGT, le développement du Fret Ferroviaire est essentiel à plusieurs titres. Outre l'intérêt écologique incontestable, l'activité du Fret ferroviaire participe à l'aménagement du territoire. L'entretien de nombreuses lignes et donc le maintien du trafic voyageurs est intimement lié à celui du Fret.

C'est pourquoi, conformément à l'article L2512-2 du code du travail, la CGT vous dépose un **préavis de grève couvrant la période du mercredi 20 septembre 2017 à 19h00 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017 à 08h00.**

Le préavis couvre l'ensemble des personnels de FRET SNCF ainsi que ceux amenés à les remplacer.

Les revendications sont les suivantes :

- Un recrutement massif pour répondre à des Cadres d'Organisation correctement dimensionnés et aux besoins prégnants en agents de conduite ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois ;
- L'arrêt du projet d'intégration de cadres du domaine MATERIEL à la Direction FRET ;
- L'arrêt du développement exponentiel de l'emploi précaire ;
- L'abandon de la mise en place des métiers mono activité et de la multiplication des polyvalences ;
- Un service public de transport ferroviaire de marchandises ;
- La réouverture de véritables négociations salariales.

Nous restons disponibles pour engager avec vous de véritables négociations dans l'intérêt des cheminots.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos salutations respectueuses.



Dominique FALLACARA
Secrétaire du CTN Exploitation



Cyril CAPDEVIELLE
Secrétaire Fédéral

